

► Patrimoine

Maison à colombages rasée : Stéphane Bern propose sa reconstruction

Soutien du patrimoine alsacien, Stéphane Bern vient d'écrire au maire de Spechbach pour lui proposer de reconstruire la maison à colombages détruite avec un peu trop de zèle et dont le permis avait été annulé.

Une démolition devenue inégale

Le 19 octobre dernier, le tribunal administratif de Strasbourg donnait raison à l'Asma (Association pour la sauvegarde de la maison alsacienne) et annulait le permis de démolir d'une maison à colombages du XVI^e siècle située à Spechbach, pourtant protégée par le plan local d'urbanisme intercommunal. Sa démolition devenue illégale ouvrait même la possibilité de poursuites pénales par l'Asma, à l'encontre du maire de Spechbach.

La maison en question n'existe plus, puisqu'elle a été démo-



C'est l'une des plus anciennes maisons du village, plantée juste à côté de l'église de Spechbach, qui avait été démolie en juillet 2021. DR

lie en juillet 2021, avec une célérité d'ailleurs jugée douteuse par le tribunal. Dans un cour-

rier daté du 15 décembre, l'animateur et grand défenseur du patrimoine Stéphane Bern,

propose au maire de Spechbach de céder à la demande de l'Asma, à savoir de reconstruire cette maison à l'identique, puisque la technique et la connaissance le permettent.

« Comme cette reconstruction aura un coût, une collaboration [de votre municipalité] avec l'Asma, la Collectivité européenne d'Alsace, la Fondation du Patrimoine et les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine me semble pertinente », écrit-il, en soulignant tout l'intérêt pédagogique que peut représenter ce projet s'il prenait la forme d'un chantier-école sur les savoir-faire constructifs alsaciens. Il termine son courrier en suggérant à la municipalité de signer un permis pour restituer cette maison. Ce qui incitera également l'Asma à annuler les poursuites pénales.

● J.-F.O.



6 ARTICLES